

Doctrines

Législation Communautaire

Assurances

- (051324) Le règlement « PRIPs » 1286/2014 du 26 novembre 2014, ou le formalisme au secours des investisseurs et du marché, PARLEANI Gilbert (Revue générale du droit des assurances, 01/05/15, n°5, p.231-238)

Banque

- (051136) Regard critique depuis l'Espagne sur la directive relative au crédit hypothécaire, MUNIZ ESPADA Esther (Revue de droit bancaire et financier, 01/03/15, n°2, p.100-105)

Bourse et marchés financiers

- (051337) Les conseillers en gestion de patrimoine indépendants face aux défis de la directive MIF II, POULLE Jean-Baptiste, CHEVRANT-BRETON Guillaume (J.C.P. E., 21/05/15, n°21, p.34-40)
- (051205) Financement participatif : à la recherche d'un cadre réglementaire adapté, MARGUERIE Sarah, DE PELLEGARS Laetitia (Banque, 01/05/15, n°784, p.52-56)

Législation Internationale

Banque

- (051134) Legal housing reforms in Europe and in Spain as a results of the international crisis 2007, NASARRE-AZNAR Sergio (Revue de droit bancaire et financier, 01/03/15, n°2, p.85-92)

Concurrence

- (051170) La sanction en droit des pratiques anticoncurrentielles, (Revue Lamy de la concurrence, 01/04/15, n°43, p.127-160)

Sociétés et autres groupements

- (051064) Aperçu analytique du « Recensement annuel de l'actionnariat salarié dans les pays européens en 2014 », LIEUTIER Jean-Philippe (Bulletin Joly Sociétés, 01/05/15, n°5, p.219-221)

Législation Nationale

Banque

- (051178) Chronique : crédits et titres de crédits, LEGAIS Dominique (R.T.D. COM., 01/01/15, n°1, p.135-140)

Bourse et marchés financiers

- (051295) Chronique de droit boursier et des marchés financiers, DONDERO Bruno, DESACHE Jean-Marc, LELONG Antoine, RAMEL Vincent, MARTIN Didier, PUEL Stéphane, QUENTIN Bruno, TEZENAS DU MONTCEL Antoine, GOFFIN Guillaume, PONS-HENRY Jean-Philippe (J.C.P. E., 14/05/15, n°20, p.29-38)

Civil

- (051322) La consécration de l'enrichissement injustifié : premiers regards sur le projet d'ordonnance et premières propositions de remaniement, MOLIERE Aurélien (Petites Affiches, 14/05/15, n°96-97, p.6-10)
- (051312) L'insécurité juridique tenant à l'insanité ou à l'incapacité d'une partie à l'acte notarié, ROGUE Fanny, RAOUL-CORMEIL Gilles (Petites Affiches, 30/04/15, n°86, p.27-46)
- (051259) Projet de réforme du droit des contrats : regards croisés (Colloque décembre 2014, Faculté de droit de l'Université de Paris XII), (Droit et patrimoine, 01/05/15, n°247, p.31-56)

Commercial

- (051332) Déterminisme ou détermination du prix : la fixation du prix pendant un an, la conséquence (peut-être) inattendue de la loi Hamon, CHENET Yann, PARIENTE Thierry (J.C.P. E., 21/05/15, n°21, p.24-26)

Garantie

- (051195) Chronique : garantie (Revue de jurisprudence de droit des affaires, 01/05/15, n°5, p.392-397)

Immobilier et urbanisme

- (051298) Le contrat type de syndic de copropriété et les prestations particulières : premiers constats, ROUX Jean-Marc (Loyers et copropriété, 01/05/15, n°5, p.10-16)

Procédure

- (051299) Décret du 11 mars 2015 relatif à la simplification de la procédure civile [Incidence sur le bail commercial], BRAULT Philippe-Hubert (Loyers et copropriété, 01/05/15, n°5, p.7-9)
- (051280) Arbitrage et action de groupe, CLAY Thomas, MAINGUY Daniel (J.C.P. G., 11/05/15, n°19-20, p.958-959)

Sociétés et autres groupements

- (051260) Une originalité tristement française : l'interdiction des actions rachetables sur l'initiative de l'actionnaire, MORTIER Renaud (Droit des sociétés, 01/05/15, n°5, p.2)
- (051237) Le Big Bang des devoirs de vigilance ESG (environnementale, sociale et de gouvernance) : les nouveaux enjeux de RSE et de droits de l'homme (Revue Lamy Droit des affaires, 01/05/15, n°104, p.66-94)
- (051213) L'incidence du nouveau régime de la record date sur le droit de vote des actionnaires, BARRIERE François (Revue des sociétés, 01/05/15, n°5, p.288-291)

Législation

- (051385) Instruction AMF - Marchés à terme de matières premières agricoles (Instructions AMF, 22/05/15)
- (051339) Décision de la Commission des sanctions du 21 mai 2015 à l'égard de la société Ambition des Frères et de M. Akash ARIF, son gérant (lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme) (Décisions ACPR, 22/05/15)
- (051329) Décision de la Commission des sanctions de l'AMF du 20/05/2015 à l'égard des sociétés Eliaxis Conseil, Fipac Consultant et al. [violation du statut de CIF et non respect du devoir de loyauté et d'équité à l'égard des clients] (Commission des sanctions AMF, 20/05/15)

Jurisprudence

Législation Communautaire

Public

- **(051360) Nouvel épisode dans le contentieux des mesures de stabilisation financière : le Royaume-Uni obtient l'annulation du « cadre de surveillance » de l'Eurosystème**
En annulant le «cadre de surveillance» établi par la BCE, le Tribunal écarte, en dépit de l'opting out britannique, une fin de non-recevoir tirée du statut du Royaume-Uni au regard des décisions concernant l'Eurozone, et développe une interprétation restrictive du pouvoir réglementaire de la BCE, notamment en adoptant une lecture stricte de pouvoirs impliqués en droit de l'Union. (TPIUE - 04/03/15 : Europe 2015, n°5, p.5 - note de SIMON Denys)

Sociétés et autres groupements

- **(051330) Fusion-absorption et personnalité des peines**
Si la personnalité des peines a, parfois, pu être considérée comme un obstacle à la condamnation pénale de la société absorbante pour des faits de l'absorbée, la CJUE, dans la lignée d'une partie de la jurisprudence française, considère que la transmission du passif lors d'une fusion permet, au contraire, le prononcé d'une telle condamnation. (CJUE - 05/03/15 : J.C.P. E. 2015, n°21, p.16 - note de BARRIERE François)

Assurances

- **(051326) Assurance sur la vie : de la date de l'acceptation, de sa preuve et de l'applicabilité de l'article 1328 du code civil aux contrats d'assurance et à leurs actes modificatifs**

L'article 1328 du Code civil selon lequel les actes sous seing privé doivent être enregistrés pour avoir date certaine à l'égard des tiers, ne s'applique pas aux contrats d'assurance-vie et à leurs actes modificatifs. Par suite, et concernant les acceptations antérieures au 18 décembre 2007, non soumises à la loi du 17 décembre 2007, l'acceptation doit être datée de sa date d'émission de volonté. Et à défaut de preuve de cette dernière, c'est celle de la réception de l'acceptation par l'assureur, seule date certaine et non contestée, qui doit être prise en considération. (Cass.Civ. - 26/03/15 - 14-11206 : Revue générale du droit des assurances 2015, n°5, p.260 - note de LAMBERT Sophie)

Banque

- **(051334) La faute de l'appauvri : entre coloration morale et indifférence de principe**

En affirmant que "l'action de in rem verso ne peut aboutir lorsque l'appauvrissement est dû à la faute de l'appauvri", la Cour suprême ferme la porte à toute mesure correctrice en faveur de l'impétrant. (Cass.Civ. - 19/03/15 - 14-10075 : J.C.P. E. 2015, n°21, p.30 - note de LE GAC-PECH Sophie)

Civil

- **(051369) Pour une réhabilitation des clauses attributives de juridiction dissymétriques**

Dans l'arrêt commenté, la première chambre civile de la Cour de cassation manifeste une nouvelle fois sa méfiance à l'encontre de certaines clauses de choix du juge compétent dans les contrats internationaux. Sont suspectées celles qui, unilatérales, non exclusives ou dissymétriques, n'obligent qu'une des parties à saisir le juge désigné ou bien ouvrent aux parties contractantes des possibilités différentes de saisine des juges potentiellement compétents. Usuelles dans la pratique et permises de longue date en application des conventions internationales en vigueur en Europe, ces clauses ne méritent pas pareille défaveur et devraient donc être réhabilitées, nonobstant les réticences actuelles de la jurisprudence française. (Cass.Civ. - 25/03/15 - 13-27264 : J.C.P. G. 2015, n°21, p.995 - note de D'AVOUT Louis)

- **(051333) Autonome, l'engagement du porte-fort était accessoire...**

Doit être cassé, pour violation de l'article 1120 du Code civil, l'arrêt qui retient que si celui qui se porte fort de l'exécution de l'engagement d'un tiers, s'engage accessoirement à l'engagement principal souscrit par le tiers lorsque ce dernier ne l'exécute pas lui-même, à l'instar du cautionnement, encore faut-il qu'un tiers se soit engagé à titre principal, alors qu'il résulte du texte susvisé que la promesse de porte-fort est un engagement personnel autonome d'une personne qui promet à son cocontractant d'obtenir l'engagement d'un tiers à son égard.

(Cass.Civ. - 16/04/15 - 14-13694 : J.C.P. E. 2015, n°21, p.27 - note de DISSAUX Nicolas)

Garantie

- **(051353) Rupture abusive des concours bancaires : demande de remboursement de la banque et moyen de défense de la caution**
Le dirigeant caution peut-il se prévaloir de la rupture abusive d'un concours bancaire consenti à sa société pour faire échec à l'action du créancier ? (Cass.Com - 08/04/15 - 13-16076 : Actualité des procédures collectives civiles et commerciales 2015, n°9, p.4 - note de DOUVILLE Thibault)
- **(051350) Le laxisme de la jurisprudence pour l'application de l'adage quae temporalia sunt agendum perpetua sunt ad excipiendum**
Après l'expiration du délai de la prescription, la nullité ne peut plus être invoquée que par voie d'exception, à condition que l'acte argué de nullité n'ait reçu aucun commencement d'exécution. Un courant jurisprudentiel tend à donner de moins en moins d'importance à cette condition. Le présent arrêt s'inscrit dans ce courant en admettant que la caution puisse invoquer l'exception de nullité alors que le créancier a exécuté son devoir d'information fondé sur l'article L. 313-22 du CMF. La solution est contestable parce qu'elle permet le contournement des règles de la prescription. (Cass.Com - 08/04/15 - 13-14447 : Gazette du Palais 2015, n°140-141, p.9 - note de MIGNOT Marc)

Procédures collectives

- **(051355) En cas de liquidation judiciaire, le syndicat des copropriétaires est primé par le créancier hypothécaire, pour les charges nées au cours de la procédure collective**
Pour la cour d'appel, le privilège immobilier du syndicat des copropriétaires ne se conçoit que pour les charges antérieures. Pour les charges postérieures, c'est le privilège de la procédure collective qui prend le relais, et il est ici primé par les droits du créancier hypothécaire. (Cour d'appel - Caen - 07/04/15 : Actualité des procédures collectives civiles et commerciales 2015, n°9, p.6 - note de CAGNOLI Pierre)
- **(051331) Crédit-bail immobilier en cours et liquidation judiciaire**
La résiliation de plein droit d'un contrat en cours en liquidation judiciaire par le liquidateur suppose une manifestation expresse de sa part. Ainsi, une simple sommation de payer ne vaut pas mise en demeure de poursuivre le contrat. De plus, un simple défaut de paiement ne vaut pas renonciation au contrat. Enfin, le silence du liquidateur ne vaut pas rupture du contrat. (Cass.Com - 17/02/15 - 13-17076 : J.C.P. E. 2015, n°20, p.20 - note de BRIGNON Bastien)

Législation Communautaire

Banque

- (051345) Décision (PESC) 2015/818 du Conseil du 26 mai 2015 modifiant la décision 2011/137/PESC concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye (J.O.U.E. série L n°129 du 27/05/15, p.13)
- (051344) Règlement d'exécution (UE) 2015/814 du Conseil du 26 mai 2015 mettant en œuvre l'article 16, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 204/2011 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye (J.O.U.E. série L n°129 du 27/05/15, p.5)
- (051343) Règlement (UE) 2015/813 du Conseil du 26 mai 2015 modifiant le règlement (UE) n° 204/2011 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Libye (J.O.U.E. série L n°129 du 27/05/15, p.1)
- (051338) Décision (UE) 2015/811 de la Banque centrale européenne du 27 mars 2015 relative à l'accès du public aux documents de la Banque centrale européenne en possession des autorités nationales compétentes (BCE/2015/16) (J.O.U.E. série L n°128 du 23/05/15, p.27)
- (051336) Règlement d'exécution (UE) 2015/807 de la Commission du 22 mai 2015 modifiant pour la deux cent trente-deuxième fois le règlement (CE) n° 881/2002 du Conseil instituant certaines mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités liées au réseau Al-Qaida (J.O.U.E. série L n°128 du 23/05/15, p.16)

Nouvelles technologies et commerce électronique

- (051347) Règlement d'exécution (UE) 2015/806 de la Commission du 22 mai 2015 établissant les spécifications relatives à la forme du label de confiance de l'Union pour les services de confiance qualifiés (J.O.U.E. série L n°128 du 23/05/15, p.13)

Pénal

- (051342) Exposé des motifs du Conseil: position (UE) n° 8/2015 du Conseil en première lecture en vue de l'adoption d'un règlement du Parlement européen et du Conseil sur les informations accompagnant les transferts de fonds et abrogeant le règlement (CE) n° 1781/2006 (J.O.U.E. série C n°173 du 27/05/15, p.20)

- (051341) Position (UE) N° 8/2015 du Conseil en première lecture en vue de l'adoption d'un règlement du Parlement européen et du Conseil sur les informations accompagnant les transferts de fonds et abrogeant le règlement (CE) n° 1781/2006. Adoptée par le Conseil le 20 avril 2015 (J.O.U.E. série C n°173 du 27/05/15, p.1)

Législation Nationale

Banque

- (051335) Décret n° 2015-564 du 20 mai 2015 portant adaptation des dispositions du code monétaire et financier au mécanisme de surveillance unique des établissements de crédit (J.O. n°118 du 23/05/15, p.8707)

Commercial

- (051346) Décret n° 2015-556 du 19 mai 2015 relatif à la liste d'opposition au démarchage téléphonique (J.O. n°116 du 21/05/15, p.8581)